

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série

Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum

Band: 15 (1913)

Heft: 2

Artikel: A propos d'une figure de bois taillé

Autor: Mayor, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-159109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos d'une figure de bois taillé

par *J. Mayor.*

Il existe au musée archéologique de Genève une grossière figure de bois de chêne, qui a été trouvée le 10 juillet 1898, après la démolition du „Grenier à blé“ de Rive, dans les fondations de cet édifice, à deux mètres et demi environ au-dessous du niveau de la rue voisine (rue de Rive). Comme elle gisait à la hauteur d'une couche de sable fin, et que, recouverte d'un limon noirâtre et envi-



Fig. I.

ronnée de pilotis (voy. la fig. I, représentant la figure au moment de la trouvaille¹⁾), elle offrait un aspect fort primitif, comme le bois en était noir à l'égal de celui de ces pieux, on crut d'abord à un monument „lacustre“! Puis on pensa à une statue de femme, à une représentation de la Vierge au pilier²⁾. Plongé

¹⁾ Après que, cependant, la statue, qui gisait couchée sur le ventre, eut été retournée. Sur cette photographie, la tête est à droite, le chapiteau et le fût à gauche, ces derniers ayant pris, par la perspective, une ampleur démesurée. Au premier plan, on voit quelques-uns de ces pilotis de soutènement, l'un d'eux ayant été arraché et posé sur le sol; au fond, à droite, est un vestige des substructions du Grenier à blé, coupé pour la construction du mur d'un nouvel édifice.

²⁾ *Journal de Genève*, 13 juillet 1898.

dans un bain d'eau en caisse fermée, l'objet ne fut soumis à aucun examen jusqu'en juillet 1901, où je pus l'étudier un peu, à l'occasion d'une réparation nécessitée par ledit récipient, et le faire photographier sous ses différentes faces.

Une nouvelle entrevue avec l'étrange personnage, que M. Alfred Cartier, le savant directeur du nouveau musée genevois, avait sagement extrait de sa piscine pour le mettre à sécher dans du sable, selon un procédé excellent, une nouvelle entrevue, dans l'été de 1909, confirma mon impression première. Retrouvant aujourd'hui les notes prises, il m'a semblé qu'elles pourraient être utilement divulguées. Et, en les publiant, je sollicite les avis de ceux que la question intéresserait, des archéologues de la Suisse allemande, notamment, qui pourraient dire si l'explication proposée plus loin se justifie par des faits analogues observés chez eux.

Aucune des deux hypothèses indiquées ci-dessus ne possède de valeur; mais celle, qui fut émise, d'un travail gallo-romain, offre plus de solidité, sans que, pour ma part, je puisse l'adopter. En ce qui concerne le „lacustre“, on ne s'était pas avisé que les pilotis n'avaient rien de commun, ne pouvaient avoir rien de commun avec les palafittes de la Genève préhistorique; ce n'étaient que des pieux modernes, destinés à supporter les fondations du Grenier à blé, peut-être, à la rigueur, celles des édifices l'ayant immédiatement précédé, des pieux ne remontant pas, par conséquent, au-delà du moyen âge, voire du XIV^e ou du XV^e siècle. Une notable partie de ces fondations reposait ainsi sur pilotage, le même cas se présentant pour nombre d'édifices de Genève, construits sur les anciennes berges du lac ou du Rhône. Le sable et le limon observés précisaien la nature du terrain peu consistant et qui avait nécessité l'emploi d'un pareil artifice pour fournir l'assiette voulue. Au surplus, la statue avait séjourné assez longtemps sur la couche humide pour revêtir l'aspect et le ton habituels aux bois supportant les habitations lacustres. Quant à l'hypothèse „femme“, elle est proprement absurde.

Le peu de profondeur à laquelle l'objet fut découvert suffisait à indiquer un dépôt récent. Voici, du reste, l'explication qui paraît la meilleure au sujet de l'emplacement et de la position de la figure lors de la trouvaille:

On sait que le Grenier à blé fut construit (1765—1774) sur l'emplacement de l'ancien couvent des cordeliers, contigu à cette portion de l'enceinte fortifiée où s'ouvrait la porte de Rive, et à cette porte elle-même. Une partie du monastère servit, jusqu'au XVIII^e siècle, de „charpenterie“, c'est-à-dire de dépôt de bois et de matériel du gouvernement. Il serait possible que la statue ait survécu à la réformation — car elle n'avait pas de caractère religieux — qu'elle ait été conservée, quelque sentiment traditionnel la protégeant peut-être, en un coin du couvent désaffecté, qu'elle soit restée là durant les travaux de démolition d'une partie de celui-ci et qu'enfin, beaucoup plus tard, devenue décidément gênante, ne rappelant plus rien à personne, on l'ait abandonnée pendant l'établissement des fondations du nouvel édifice: n'était-ce pas plus simple que de la détruire ou de la transporter ailleurs?

Voilà, semble-t-il, comment le bonhomme est parvenu jusqu'à nous.

* * *

Maintenant, de quand date-t-il et qui représente-t-il? C'est ce que je voudrais essayer d'élucider.

Il s'agit d'une figure masculine, debout sur un piédestal formé d'un fragment de fût plus ou moins cylindrique et d'un chapiteau vaguement quadrangulaire à abaque bien marqué (pl. XVI). Les jambes, courtes et massives, sont séparées, de même que les pieds fort vastes et sans indication de chaussure. Il ne faut chercher dans ces membres inférieurs, pas plus que dans le reste du corps, ni anatomie, ni exactes proportions; cependant, la ligne verticale antérieure des jambes, vue de profil (*ibid.*, c et d), n'est pas trop mal dessinée. Le torse est enveloppé dans une ample tunique tombant droite, à manches collantes, échancrée en pointe sur la gorge; pas de ceinture, mais, au côté droit, un pan du vêtement descend jusqu'au-dessous du genou, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre accessoire, à peine ébauché. Le bras gauche pend le long du corps et pourrait bien avoir été diminué d'épaisseur par désagrégation du bois; quant au bras droit, il est replié et la main, disproportionnée et spatuliforme, s'applique contre l'estomac, ouverte ou fermée, on ne saurait préciser. Il n'est pas possible non plus de dire si cette main tient ou ne tient pas un objet, arme, instrument, symbole; tout au plus pourrait-on admettre, sans se laisser influencer par des rugosités de la matière ou des traces de coups d'outil, que la dextre est fermée et qu'elle tient quelque chose, comme une lame dressée et appuyée à l'épaule.

Aucun doigt n'est indiqué, ni aux pieds, ni aux mains. Le cou est énorme. La tête, où les traits n'apparaissent plus — si tant est qu'ils aient jamais apparu — est coiffée d'un appendice étroit et profond, aujourd'hui pointu (en regardant la statue de face), qui peut représenter les vestiges d'un casque ou d'une couronne, d'un casque plutôt, une sorte de bacinet sans visière posé, comme il convient, sur un capuchon de mailles.

Le dos (*ibid.*, b) a été sommairement aplani: la figure était faite pour être appuyée.

La hauteur totale est de 3 mètres 5; le croquis fig. 2 donne les cotes de détail. Ajoutons-y que l'épaisseur totale est, à la hauteur de la main droite, de 0^m 40.

Travail informe à souhait, comme pour donner prétexte aux hypothèses les plus saugrenues! On a profité des nodosités d'un tronc mal équarri, que l'on transforma, hâtivement, sans plus de souci esthétique, en une effigie approximative et des plus vulgaires. Il n'y a pas lieu de supposer qu'elle ait eu jadis un aspect moins fruste et que le bois, en se fendant et en se désagrégant

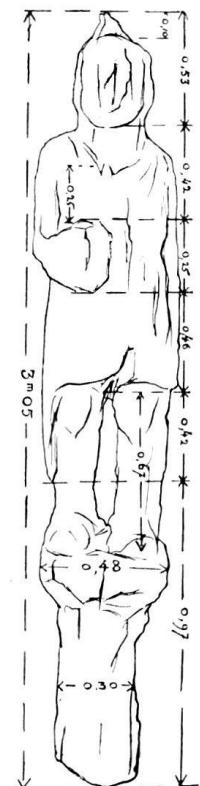


Fig. 2.

par place, ait perdu des contours plus raffinés; les dégâts causés par la corrosion n'ont altéré que superficiellement la statue et même, en quelques endroits protégés par leur moindre saillie, le cou, la gorge, les jambes, le fût, on ne remarque aucune altération. Le bras gauche, ainsi qu'on l'a déjà fait observer peut avoir perdu un peu de son ampleur; la tête semble se trouver dans le même cas, en ce qui concerne le visage et la coiffure. En général, le côté droit (c) est mieux conservé que le gauche (d). On voit en maints endroits les traces de l'outil du bûcheron ou du charpentier, qui pensa faire œuvre d'imagier.

En elle-même la figure serait donc de nul intérêt. Mais elle a, je crois, une signification historique, qui justifie son placement parmi les souvenirs genevois.

* * *

Cherchant à donner un nom à ce singulier individu, il convient d'examiner tout d'abord l'hypothèse, déjà signalée, d'un ouvrage gallo-romain.

Il ne manque pas de types statuaires antiques auxquels on pourrait remonter — Jupiter, Esculape, Vulcain, Hercule, Mercure, athlètes, etc. — tout en faisant la part de la rudesse du travail et de la nécessité où se trouvait l'auteur de faire abstraction de gestes détachant du tronc les membres supérieurs. En réalité, l'aspect général, l'attitude raide et figée, non exempt^e de dignité, sont rares dans les effigies antiques. Les figures de support, les cariatides les auront par destination, celles de captifs aussi, à la rigueur, et ce sera pour mieux marquer leur condition de tranquillité forcée; pareillement encore, on verra des images rustiques et grossières, divinités campagnardes ou de carrefour, comme nous en apercevrons tout à l'heure, ayant aussi peu de grâce et autant de raideur. Mais les représentations des dieux et des héros, celles même de personnalités humaines, seront plus animées, jusque dans l'attitude du repos. C'est à peine si en feuilletant le *Répertoire Reinach* on rencontrerait un type, dont on puisse dire que dérive la statue de Genève. Si les jambes droites et écartées sont, par la force des choses, de caractère courant, les bras, abaissé pour l'un d'eux, replié à angle droit contre le torse pour l'autre, ne se présentent jamais ainsi, simultanément. Le faciès général ne rappelle aucun type classique ou imité du classique, non pas même celui de Dispater, auquel on songerait à cause de l'appendice céphalique, de la tunique peu différente du sarreau gaulois, de l'archaïsme de la figure toute entière. Une statue barbare de Ziân (Tunisie)¹⁾ offrirait l'identité voulue, si elle ne rentrait pas dans la catégorie des figures de support et aussi, quelque peu, dans celle des captifs, catégories auxquelles ne saurait appartenir le personnage qui nous occupe; analogie toute fortuite en somme,

¹⁾ Au Louvre. *Répertoire Reinach*, II, 197³. Entre autres caractères, cette statue est coiffée d'un bonnet et son manteau pend le long de la jambe de façon à rappeler l'appendice constaté sur la figure de Genève. Bonnet, casque ou *modius* sont des accessoires trop fréquents pour tirer argument de la comparaison avec un objet aussi peu distinct que celui qui couvre le chef de notre statue. Quant au pan du manteau, il est loin d'être rare et se rencontre à droite ou à gauche, surtout à gauche, sur des effigies fort diverses de type et d'époque.

nous n'avons, ici et là, ni la tête, ni la continuation d'une série. Aussi bien, la figure du Grenier à blé produit une impression toute moyenâgeuse, si l'on peut s'exprimer ainsi: l'aspect et le peu d'ampleur du chapiteau grossier, la tenue générale, l'absence de gestes caractéristiques, la lourdeur des membres, l'état de conservation même semblent démontrer une époque infiniment plus voisine de la nôtre, le XIV^e siècle semble-t-il. Et des analogies plus satisfaisantes nous permettent de penser à une toute autre classe de monuments figurés, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Il convient, du reste, de réagir contre la tendance à vieillir de pareils objets, qui, exécutés en n'importe quel temps, n'importe où, par n'importe qui, auront toujours un caractère archaïque accentué.

J'ai été quelque peu troublé, cependant, par une bizarre figure de bois de chêne du musée archéologique de Dijon¹⁾, provenant des fouilles d'Essarois (Côte-d'or). C'est un ouvrage gallo-romain que celui-ci: les circonstances de la trouvaille le prouvent, au rebours de ce qui se passe pour le personnage de Genève. La découverte eut lieu en 1849, à proximité immédiate d'importantes substructions romaines, entre Essarois et l'angle nord-est d'un grand édifice, mais beaucoup plus près de ce dernier²⁾, loin de tout centre urbain; il serait donc difficile d'appliquer à la figure en question l'hypothèse que l'on trouvera plus loin. Fait particulier, la statue d'Essarois³⁾ a la même attitude que la nôtre, sauf que le bras droit est replié à angle aigu et s'appuie contre la poitrine; il y a aussi, *semble-t-il*, le long de la jambe droite, un appendice du vêtement. Mais, quoique l'on ait utilisé également ici un tronc à peine dégrossi (ce fut, en réalité, la fourche d'un arbuste), on remarque — autant que le permet un état de conservation bien moins satisfaisant que celui de notre figure — on remarque assez de différence de conception et de faire entre les deux ouvrages pour n'hésiter plus quant à la diversité d'époque: les caractères généraux ne concordent guère (répétons qu'il ne faut pas se laisser influencer par l'égale apparence de rusticité et par cette même inhabile facture, qui sera de tous les temps), il y a, dans le bois d'Essarois, moins de rudesse et de lourdeur, une intention évidente de donner au geste du bras droit une signification précise⁴⁾, et les dimensions sont toutes autres⁵⁾; ce dernier point ne prouve pas grand chose, sans doute, mais il y a mieux, il y a l'absence totale de piédestal: nous n'avons

¹⁾ N° 108²⁾.

²⁾ Voy. le plan (pl. IX, en 7) accompagnant le rapport de M. Mignard sur les fouilles d'Essarois, dans les *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'or*, vol. III, p. XXVI, XXVII et 115. Conf. *ibid.*, vol. VII, p. VII, et Catalogue du musée de ladite commission, Dijon, 1894, in-4, p. 20.

³⁾ Lithographie médiocre, pl. VIII, fig. 12 du vol. III des *Mémoires* cités.

⁴⁾ L'auteur du mémoire de 1849 n'hésite pas à dire que la main droite tient un *poculum*. C'était s'avancer beaucoup. Mais l'archéologie était romantique alors et tout est romantisme dans ce qui est dit de la figure d'Essarois et d'une autre, dont il n'y a tirer que ceci pour notre thèse: la présence d'une seconde effigie, très différente de la première, du reste, achève d'enlever à celle-ci toute valeur de „monument“, ce qui est, au contraire, la signification de celle de Genève.

⁵⁾ Hauteur: 0^m 80.

plus affaire ainsi à une statue monumentale, à une conception en quelque sorte architectonique; il ne s'agit que d'une modeste image taillée, idole rustique ou ex-voto, comme en ont exécuté, comme en exécuteront, aux époques les plus diverses et avec la même impéritie, de grossiers artisans ou des zélateurs peu difficiles.

La statue de Genève est d'une conception imposante au regard de celle d'Essarois; elle se présente avec un caractère assez différent pour que l'on renonce sans peine à l'antiquité, en ce qui la concerne. Et l'hypothèse qui m'est venue à l'esprit, dès le premier examen de la trouvaille du Grenier à blé, de cette effigie barbare et démesurée, est qu'il s'agit d'un „Roland“.

On connaît les colonnes de Roland (Rolandssäule), que l'on voit encore dans maintes villes d'Allemagne, là où le droit saxon et thuringien, disent les uns, de Magdebourg, affirment les autres, a prédominé. Plusieurs de ces figures sont en bois et beaucoup d'entr'elles sont sculptées ou taillées fort grossièrement, si d'autres sont des œuvres d'art. Celle de Potzlow, dans l'Uckermark, est formée d'une pièce de bois équarrie, découpée dans le haut de façon à présenter une sorte de tête coiffée, comme la nôtre, d'un appendice plus ou moins pyramidal; elle est pourvue de bras rapportés et a 2^m 04 de hauteur hors du sol où elle est fichée (fig. 3). Au musée provincial de la Marche, à Berlin, on conserve les restes, hauts de 1^m 60, du Roland de bois de Zehden i. d. Neumark, restes qui dénotent une sculpture à peu près digne de ce nom, d'époque difficile à déterminer — XVI^e siècle, semble-t-il — et où l'on voit, comme sur la statue de Genève, une sorte de jupe, mieux caractérisée, il est vrai; le personnage est, du reste, habillé à l'antique, avec une tunique ou une cotte d'écailles¹⁾.

La taille des Rolands germaniques oscille fréquemment autour de 3 mètres. Quant à la position, elle est presque toujours, et en gros, la suivante: corps droit, jambes légèrement écartées pour donner plus d'assiette à la statue et ajouter à l'attitude de fermeté et de robuste sérénité, tête de face, bras gauche pendant le long du corps et s'appuyant ou non sur un écu, bras droit tenant une épée (parfois une lance), soit en la brandissant, soit — et c'est là le vrai type — en la ramenant en garde, pointe en l'air, contre le torse. Voici donc une série de caractères relatifs à la matière, aux dimensions, au costume, à l'attitude, au geste, qui s'appliquent parfaitement à la figure de Genève; si l'on ajoute cette dispo-

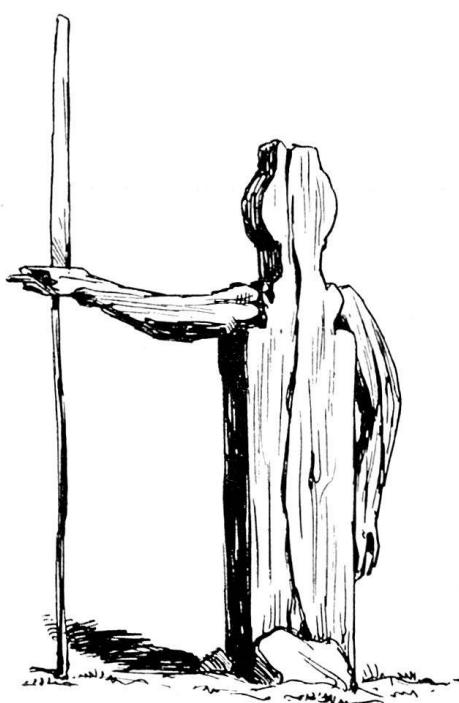


Fig. 3.

¹⁾ Béringuer, *Die Rolande Deutschlands*, Berlin, 1890, in-8, p. 182 à 189.

sition essentielle, le placement fréquent sur un piédestal, généralement en forme de colonne¹⁾, de même que si l'on considère l'aspect d'ensemble, fort monumental, on conviendra qu'il y a là des analogies très satisfaisantes. Les Rolands de pierre n'en fournissent pas moins, en ce qui concerne la position, les gestes, le costume; il suffit de citer les plus fameux d'entre eux, ceux de Brême et de Halberstadt, ceux, moins illustre de Buch, près de Tangermünde, de Perleberg, de Zerbst, de Halle a. Saale, etc. généralement d'époques différentes.

L'histoire viendra, croyons-nous, ajouter ses preuves à celles que l'on peut tirer de l'aspect matériel des monuments.

* * *

On a proposé maintes explications pour les Rolandssäule. Leur signification est, en résumé, la suivante: érigées, en général, sur la place principale ou sur la place du marché, ces figures auraient symbolisé les libertés ou priviléges municipaux accordés à la cité par l'empereur ou le roi — principalement, suppose-t-on, par le „roi rouge“ Othon II — et surtout le droit de tenir des marchés et de juger les criminels. Ce sont, en réalité, des effigies impériales ou royales d'ordre symbolique et impersonnel, et c'est à cause de cette origine qu'elles revêtent presque toujours l'aspect d'un guerrier et, plus particulièrement, celui d'un chevalier au repos, dans l'attitude de la paix armée ou de la protection tranquille et certaine.

Lorsque l'*Anzeiger* annonça la trouvaille du Grenier à blé dans ses „petites nouvelles“²⁾, il sut discerner qu'il s'agissait d'un chevalier, en pensant à un saint militaire toutefois, Maurice ou Victor. Il est parfaitement admissible, en effet, que la figure de Genève représente un chevalier, et, selon moi, une manière de héros tutélaire. Ne peut-on supposer, du reste, qu'elle offrait ce caractère avec plus de netteté à l'origine, soit que ses traits aient été plus accentués dans ce sens, soit que de la peinture ou des accessoires en nature — vêtements, armes, bouclier — lui aient donné une valeur plus précise? On s'est contenté en plus d'une localité — nous venons de le voir — d'effigies tout aussi sommaires ou même plus sommaires encore. Il fallait peu de choses, grâce à la force de la tradition, pour que le vulgaire ne perdit pas de vue la signification du symbole; un attribut approprié pouvait y suffire. Ainsi le Roland permettait que la mémoire de bienfaits souverains, de droits acquis, ne périsse pas, et on le respectait, si fruste soit-il, jusqu'au moment où ces droits et ces coutumes, ayant cessé d'être en harmonie avec l'état politique ou social, le souvenir se perdait et de leur exercice et de leur origine. C'est là le sort de maints usages; en matière d'adoration, il en a toujours été ainsi.

* * *

¹⁾ A l'origine, la figure est tout, le socle peu de chose; dans la suite, à mesure que l'on remplaça les effigies altérées par le temps, c'est le piédestal qui prit de l'importance et devint parfois une véritable colonne, au détriment de la figure, très exiguë en ce cas et généralement mise à la mode du jour.

²⁾ 1898, p. 100.

On objectera que les Rolandssäule sont à peu près localisées dans l'Allemagne centrale et que rien, jusqu'ici, n'autorisait à penser que la mode de ces curieuses effigies avait pu se propager jusqu'à Genève. Le hiatus est complet, dira-t-on, si l'on veut bien admettre que le personnage du Grenier à blé soit un Roland. Est-il aussi complet que cela? Nous ne le croyons pas, ainsi qu'on le verra plus loin.

Et qu'aurait signifié un Roland symbolique à Genève? C'est ici que l'intérêt de la figure apparaît fort grand, car elle aurait rappelé les droits que Genève tenait des empereurs et qu'elle a si souvent affirmés avec force aux époques les plus diverses de son histoire.

„Les évêques de Genève, dit le *Régeste genevois* à propos de l'épiscopat d'Arducius de Faucigny (1135—1185), possédaient dès longtemps tous les attributs de la souveraineté sur leur ville épiscopale et occupaient une haute position dans les premiers rangs de la cour impériale: ils réunissaient ainsi les principales conditions auxquelles, dans le droit de l'époque, était généralement attachée la dignité de Prince de l'Empire. Cette dignité fut authentiquement reconnue à Arducius par Frédéric Barberousse lorsque ce monarque, par son diplôme de 1154, l'investit solennellement des droits régaliens. C'est en se fondant sur ce diplôme que, huit ans plus tard, Arducius parvint à faire révoquer, par une décision souveraine de la cour impériale, l'investiture de ces mêmes régales indûment obtenues de l'empereur par le duc Berthold de Zaeringen, et que celui-ci avait à son tour transmise à prix d'argent au comte de Genevois. L'évêque, par cette décision suprême, non-seulement obtenait la confirmation des droits temporels de l'église de Genève, mais assurait pour l'avenir sa mouvance immédiate de l'Empire“. Cette immédiateté, elle fut invoquée en bien d'autres occasions, et l'on sait assez que Genève ne cessa qu'à une époque récente de s'intituler ville impériale.

Portant dans ses armes et sur ses monnaies l'aigle, insigne par excellence de l'empire, jouissant de droits qu'elle tenait des empereurs, invoquant sans cesse l'appui de ces monarques, il paraîtra naturel que Genève, même si la coutume n'en existait point en ces contrées, ait possédé, à l'instar de tant de cités germaniques, le symbole concret de cette autorité tutélaire et de droits considérés comme imprescriptibles, l'autorisation matérialisée, si l'on peut dire, et exposée en permanence à la vue de tous, d'exercer ces droits et d'invoquer cette protection. En disant Genève, nous confondons ici la cité et les évêques, ses princes, qui combattirent si longtemps pour elle. Offrir aux regards du populaire, cette figure à coup sûr exécutée avec peu de dépense, mais toute parée de vertus symboliques, c'était lui rappeler de quelle haute autorité il tenait son indépendance relative, cela l'instruisait mieux que chartes et diplômes peu accessibles à son entendement; l'image taillée jouait le rôle qu'au point de vue religieux et légendaire les figures sculptées ou peintes tenaient dans les églises. *Biblia pauperum* ici, *historia pauperum* là, pourrait-on dire. Et c'est pour le voisin éternellement aux aguets, pour le Savoyard qu'elle était faite aussi, de toute évidence, cette image tutélaire; faite et placée près de la porte

par laquelle il entrait le plus volontiers, près du monastère où ses princes prenaient souvent gîte.

Ce qui renforce l'hypothèse d'une Rolandssäule, c'est que, parmi ces priviléges genevois, celui de tenir des foires eut une importance capitale. Raison majeure dresser l'effigie, qui, ailleurs, représentait précisément l'exercice d'un droit pareil. Je manque de compétence pour décider si le droit en usage à Genève au moyen âge dérivait en quelque mesure de tel ou tel droit germanique; mais il ne paraît nullement certain que l'érection des colonnes de Roland n'ait pu avoir lieu que par la seule application de principes juridiques. On peut admettre plus simplement que là où s'exerçait la suzeraineté, la protection ou l'aide impériales, là aussi pouvait s'élever un mémorial propre à rappeler à chacun la réalité, l'efficacité, la pérennité de cette intervention.

Aussi bien, l'absence de chaînons intermédiaires — si elle était absolue — ne pourrait pas prévaloir, semble-t-il, contre le fait historique de ces relations constantes des princes-évêques de Genève avec les empereurs allemands. Pourquoi l'un de ces prélats, ayant voyagé en Allemagne et séjourné à la cour impériale, ne serait-il pas rentré dans son diocèse avec l'idée d'y dresser un symbole de la suzeraineté qui faisait sa force, monument de reconnaissance et, vis-à-vis des citoyens au col parfois assez roide, certificateur autentique de leurs priviléges, sorte de *totem* civique, en un mot, analogue à ceux qu'il avait pu voir dans plusieurs cités germaniques?

L'évêque Altadus assiste au concile d'Aix-la-Chapelle en 816 et Apradus (probablement le même personnage que le précédent) à celui de Worms en 833. Hugues est présent en 1019 à une dédicace d'église à Bâle; c'est sous son épiscopat que l'empereur Othon fait poursuivre la construction de Saint-Pierre de Genève, achevée par Conrad, successeur de Henri II; et l'aigle impériale fut sculptée au pignon de l'édifice au-dessus d'une figure de l'empereur, que l'on pourrait considérer déjà comme une sorte de Roland, car elle n'est pas seulement un témoignage officiel en faveur d'un bienfait reçu, elle prouve la préoccupation très précise d'„afficher“ le protecteur de la cité. L'histoire de Genève au moyen âge, de Genève vouée aux convoitises de puissants voisins, confirme absolument ceci.

Arducius, dont nous avons déjà parlé, est en 1154 à Spire, où Frédéric-Barberousse l'écoute favorablement. Alamand de Saint-Jeoire et Guillaume de Marcossey, en plein XIV^e siècle — ici nous nous rapprochons de l'époque de maints Rolands d'Allemagne et de celle à laquelle la statue qui fait l'objet de cet article peut être attribuée — obtiennent de Charles IV la révocation du vicariat d'empire, habilement extorqué par le comte de Savoie. De leur côté, les empereurs passent à Genève et y séjournent volontiers, Henri VII en 1310, Charles IV en 1365, Sigismond en 1415, Frédéric en 1442. Ce n'est là qu'un résumé succinct de relations séculaires où le protégé, constamment en quête des moyens de lutter contre l'envahisseur, ne pouvait négliger celui que lui procurait une effigie de sauvegarde et de garantie, dressée en bonne place.

Peut-on affirmer que de pareils symboles n'ont pas existé dans les contrées situées entre la zone caractéristique des Rolandssäule et Genève ? Au risque d'énoncer quelque énormité, nous nous demanderons si le fameux et gigantesque „Christophe“ de Berne — de Berne, ville impériale aussi — si déplorablement détruit en 1864, n'était point un Roland ou une sorte de Roland ? La question est de savoir s'il a vraiment été un saint Christophe, muni des attributs ordinaires du personnage ; et bien que le témoignage, presque contemporain de l'érection, du chroniqueur Valerius Anshelm et une constante appellation le dénomment ainsi, nous conservons des doutes sur sa véritable identité. Sous sa dernière forme, le personnage avait un aspect guerrier, malgré sa physionomie débonnaire et son costume sans apparat ; ce n'était point assurément le Christophe légendaire, qui jamais ne porta d'armes, mais la statue, il faut le dire, avait subi une transformation après l'adoption de la Réforme, on en avait fait, vers 1583, un laïque Goliath, en le munissant d'une hallebarde et d'une immense épée et en le coiffant d'un tortil de plumes. Seulement aucun témoignage, sauf l'appellation traditionnelle, ne prouve qu'il ait porté auparavant sur son épaule le Christ enfant, caractéristique indispensable des Christophes authentiques ; il ne semble même pas qu'il ait pu avoir l'attitude et les gestes que l'iconographie réserve à ceux-ci : le saint tournant ses regards éplorés vers son précieux fardeau, marchant avec difficulté et luttant contre le courant en se soutenant à l'aide d'un bâton. Or, si la hallebarde du personnage de l'Oberthor a pu aisément succéder à ce bâton, on ne voit pas quel geste aurait fait la main gauche, si ce n'est celui



Fig. 4.

qu'elle accomplissait encore de nos jours et que l'on distingue bien sur notre figure 4¹⁾, soit le bras un peu replié et la main posée sur l'épée, immédiatement au-dessous de la garde. Ce bras n'a pu ni s'appuyer à la hanche, ni se raccrocher au bâton, ni soutenir l'enfant divin, seuls cas possibles ; il n'a pas pu servir à autre chose qu'à maintenir une épée, à moins que l'on ne suppose qu'il a été entièrement refait et modifié lors de l'agencement de la fin du XVI^e siècle, hypothèse difficile à admettre.

¹⁾ Reproduction, à la grandeur de l'original, d'une photographie de Kümmel, à Berne, exécutée certainement avant 1860. — Nous disions que la Réforme avait coiffé la statue d'un tortil empenné ; il n'apparaît plus sur cette vue, ayant disparu probablement lors d'une réfection quelconque. A sa place, on voit une sorte de bonnet carré, qui doit être en réalité une sorte de dais exigu plutôt qu'une coiffure.

Les plus anciens Christophes ont sans doute une raideur que rappelait celle du défunt bonhomme de Berne; mais, comme celui-ci ne fut taillé qu'en 1496 et non sans art, il est à présumer que son auteur lui aurait donné une attitude moins figée, s'il avait entendu représenter le saint lui-même. L'attitude toute de convention, la pose hiératique adoptée conviennent au contraire à un Roland ou à une effigie dérivant de cette sorte de héros tutélaires.

Au surplus, le Christophe bernois, qui est pour nous un pseudo-Christophe, était adossé à une tour formant l'une des entrées principales de la ville. Connait-on des exemples de Christophes véritables placés ainsi sur des monuments civils? Je ne sais. Ils sont toujours sculptés ou peints contre la façade ou à l'intérieur d'édifices religieux, et la Suisse en offre quelques spécimens. Ce sont des figures de sauvegarde, mais uniquement à l'usage, semble-t-il, des biens ecclésiastiques.

Il est évident que la hallebarde et l'épée du Christophe ne remontaient pas au-delà du XVI^e siècle, mais elles avaient pu en remplacer de plus anciennes. Quant au costume, il s'appliquait aussi bien à un Roland — car on en connaît plusieurs qui sont vêtus d'un manteau et n'ont de militaire que l'épée qu'ils portent¹⁾ — qu'à un Christophe. Et en ce qui concerne le nom, dont j'ai fait remarquer déjà l'ancienneté et la permanence, convient-il d'y attacher une importance absolue? On sait assez quelles déformations, quels étranges changements les noms peuvent subir et combien, maintes fois, une appellation vulgaire et erronée peut avoir plus de force qu'une dénomination officielle et exacte; un nom attribué par erreur, un nom qui persiste malgré la transformation ou la disparition de l'objet auquel il s'appliquait, ce sont là des cas fréquents, et, en fait, quoique officiellement mué en Goliath, le Christophe est resté Christophe jusqu'à la fin pour ses concitoyens. Sans doute, Anshelm, écrivant d'après le Rathsmanual de l'époque²⁾, qualifie par deux fois la statue de Christophe; il est admissible, néanmoins, que ce nom ait pu provenir d'une méprise ou d'une interprétation abusive du type adopté par le sculpteur, d'une substitution de personnalité même, que certaines circonstances expliqueraient: en effet, le Christophe a longtemps passé pour avoir été exécuté spécialement en vue de servir d'épouvantail aux voleurs dans la collégiale de Berne, après le rapt du trésor en 1465, et il eurait eu sa place à l'intérieur de l'église, près de la sacristie. Nous revenons ainsi à l'emplacement normal des Christophes, au rôle positif et précis qui était le leur, et il ne semble pas que Stantz ait victorieusement combattu cette tradition qu'il estimait erronée³⁾. Du moins, ne donne-t-il comme preuve

¹⁾ Voir, entre autres, le Roland de Halle a. S. (Beringuier, *op. cit.*, p. 155).

²⁾ M. l'archiviste d'état Türler a bien voulu communiquer au Musée national les passages suivants du registre officiel, tels que le chroniqueur les transcrivit:

(1496, 16 janvier) „Min herren haben dem Bildhower verdinget, *Sant Cristofeln* uff dem obern thor zumachen umb XX guldin, an witer schatzung und ob er die Summ daran nitt verdiente, so sol solichs stan hin zu erkantnuss biderb lüt“.—(25 juillet) „An min herrn Probst zu Inderlappen, minen herren zu dem nun machenden *Sanct Cristoffel* zwen lindenladen in siner schür zugeben umb ein zimlch gelt“.

³⁾ *Münsterbuch*, Berne, 1865, in -8, p. 156—158.

que le passage d'Anshelm, sur la véritable interprétation duquel on pourrait peut-être discuter. S'agit-il bien, en 1496, d'une création entièrement nouvelle ? Ne peut-on supposer une certaine corrélation entre le Christophe du Münster et l'érection d'une effigie sur l'Oberthor ? Le nom de Christophe donné à celle-ci, ne sera-t-il pas le fait d'une survivance du souvenir du protecteur plus ancien et, sans doute, très populaire, du trésor sacré ? Ou, mieux encore, le fait d'une confusion des deux images par suite d'une certaine identité d'aspect ? Autant de questions que nous ne pouvons songer à examiner de plus près, mais dont

l'énoncé suffit à faire ressortir avec plus de force le peu d'analogie que le soi-disant Christophe présentait avec le saint de ce nom, abstraction faite même d'attributs postérieurement ajoutés. Au reste, cette tradition bernoise d'un Christophe existant au Münster était trop précise et en même temps trop conforme à la coutume générale pour n'avoir pas eu une base des plus sérieuses — si sérieuse même, que nous risquerons une autre supposition, non sans nous en excuser, car elle est en contradiction avec celle qui précède. Nous supposerons un instant que la statue a bien été, à un moment donné, celle de saint Christophe¹⁾, celle-là même qui se trouvait au Münster, celle de 1465 ! A la fin du siècle, les idées nouvelles avaient enlevé quelque peu de leur valeur à cette sorte d'images, et, lorsqu'on voulut se procurer l'effigie d'un protecteur civil, une personnification des libertés obtenues jadis du pouvoir impérial, dont il s'agissait d'orner la nouvelle porte de la ville, il parut tout simple de prendre le Christophe, désormais sans efficacité reconnue, et de le transformer en une manière de Roland. Reste à savoir si les passages d'Anshelm pourraient s'ap-

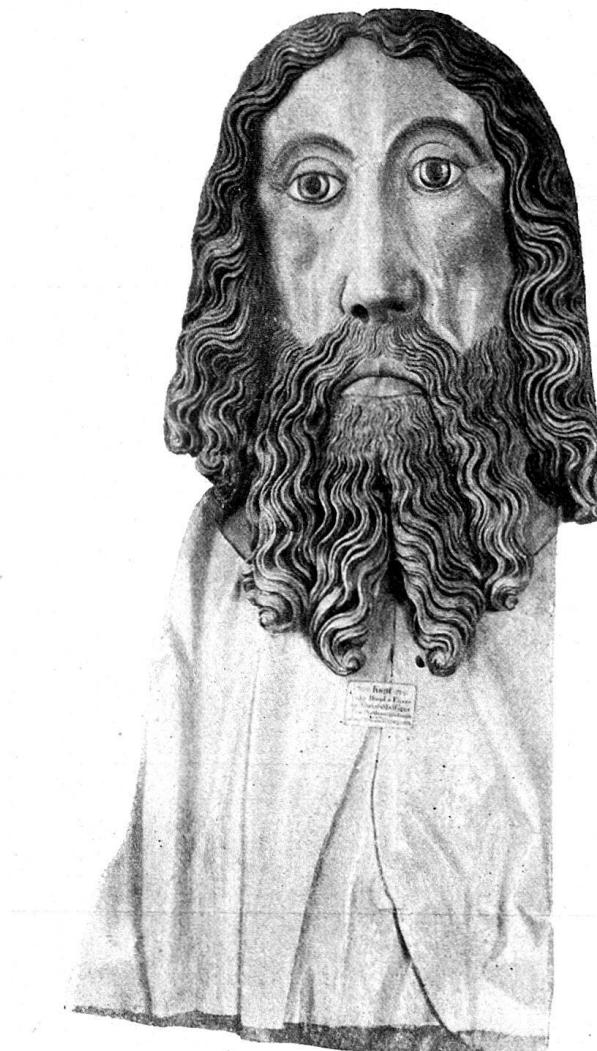


Fig. 5.

Phot. Musée Berne.

plicier à ce transfert et à la réfection qui s'ensuivit. Nous nous le demandions tout à l'heure, l'ouvrage de 1496 fut-il une création entièrement neuve ? N'aurait-il pas consisté plutôt en une adaptation ? Il faudrait connaître les circonstances exactes de l'érection, l'état d'esprit du magistrat de l'époque, qui son-

¹⁾ Le sculpteur l'aurait taillé aussi raide et peu animé que si c'était un de ses devanciers du XII^e ou du XIII^e siècle qui l'avait fait !

geait peut-être à une figure du fondateur de la glorieuse cité, pour répondre à cette seconde catégorie de questions.

Pourrait-on tirer quelque indication de l'examen des vestiges du bonhomme, le buste (fig. 5), la main gauche, les pieds que conserve le musée de Berne ? Il est assez difficile de dire si le buste remonte au milieu du XV^e siècle ou ne date que de la fin de celui-ci ; nous avons tenu à le reproduire précisément pour que de plus compétents que nous en décident.

Pour en revenir au personnage de Genève, je m'étais demandé, en renversant les termes de mon hypothèse, si la figure de Genève ne pouvait pas être celle d'un saint Christophe. On supposerait en ce cas qu'elle ornait la façade de la chapelle du monastère de Rive. Mais les raisons qui m'ont fait penser que le Christophe de Berne n'en était pas un, et qui gardent mes préférences, ne permettent pas de s'arrêter à cette identification pour le personnage de Genève. Au reste, si la statue avait eu un caractère religieux, n'aurait-elle pas été détruite à la Réformation, avec toutes les images taillées de Genève ?

* * *

Il convient maintenant de noter que Rolands et Christophes procèdent, en fait, d'une semblable conception, d'un besoin identique, celui de matérialiser la notion de suzeraineté bienfaisante ou de protection efficace. Ici c'est au spirituel, là au temporel, mais le principe est le même. Les uns et les autres sont des totems anthropomorphes, pourrait-on dire, en comparant leur rôle à celui des plantes ou des animaux protecteurs des clans primitifs. Et, cela étant, ne peut-il y avoir eu confusion parfois entre les deux types, comme il y a eu confusion, de nom tout au moins, à Berne peut-être ? De cette confusion serait née une catégorie de figures monumentales, qui, avec une partie des attributs chevaleresques des Rolands, leurs armes, par exemple, portent un costume qui n'a rien de militaire, le costume du pseudo-Christophe de Berne, de divers Rolands allemands et de la figure de Genève.

Au surplus, revenons sur ce point, il ne faut attacher qu'une importance relative aux noms attribués à de pareils monuments. Pour ne parler que de celui de Roland, si parfois il ne remonte pas très haut, en général il s'explique par la constante vénération que le moyen âge a vouée à Charlemagne et au plus illustre de ses preux. De même qu'en orient tout remonte à Alexandre, au grand Iskander, en occident une foule de souvenirs, de traditions, d'appellations procèdent de Charlemagne, quand ce n'est pas de Jules-César. On peut rappeler ici, entre maints exemples, la figure de Charlemagne au Grossmünster de Zurich ; en relations avec l'histoire même de l'édifice, ne peut-elle avoir eu, comme le Conrad de Saint-Pierre de Genève, quelque signification plus générale, d'essence totémique ? Nous n'en dirions pas autant pour le Charlemagne du couvent de Munster (Grisons) ; c'est aussi une effigie de fondateur sans doute, mais elle a surtout le caractère d'un attribut du culte rendu à saint Charles, culte qui fut fort en honneur dans ce vieux monastère,

et M. J. Zemp a très judicieusement fait observer que l'exécution de cette statue avait été probablement une conséquence directe de la canonisation de Charlemagne¹⁾; rien ici, par conséquent, d'une représentation ayant une signification locale, historico-sociale. A Obermarsberg, au sud de Paderborn, il y a un Roland assez fruste, qui est là à titre de représentant de Charlemagne, lequel séjourna en ce lieu. Ailleurs, tel Roland authentique sera appellé, officiellement même, „le Romain“, ou „l'Homme de fer“²⁾, à cause de son costume à l'antique ou de son armure.

* * *

Par un phénomène fréquent d'interprétation erronée, d'oubli, d'ignorance ou d'assimilation plus ou moins fantaisiste, la Rolandssäule s'est, du reste, confondue volontiers, dans le cours des âges et suivant les localités, avec la personification de la cité; elle en est devenue souvent le symbole propre, si même — nous nous le demandons — elle ne le fut pas presque toujours et spécialement, en définitive. En cette qualité, elle peut fort bien avoir été élevée ailleurs que sur l'emplacement officiel du marché, surtout dans les contrées où la notion juridique du Roland était inexistante ou incomprise. C'est pourquoi, sans doute, il y a eu des figures — qu'il est difficile de différencier absolument des véritables Rolandssäule — aux portes ou aux murailles de certaines villes: ainsi le soi-disant Christophe, à Berne; ainsi, peut-être, à Genève, la figure qui nous occupe, dont l'emplacement aurait été contre ou très près de la porte de Rive, une des entrées les plus fréquentées de la cité, immédiatement contiguë au couvent des cordeliers.

A ce point de vue, les figures allégoriques des fontaines, d'allures guerrières et héraldiques de préférence, répandues jusque dans la Suisse romande, ont probablement la même origine. Elles formeraient ainsi les chaînons d'une série quasi-ininterrompue commençant aux Rolandssäule allemandes, passant par le Christophe de Berne et toutes les figures allégoriques de cités, et aboutissant à la statue de Genève. Aboutissement tout provisoire, cela va sans dire.

C'est un processus normal que celui-ci: une figure personnifiant soit un donateur de droits anciens ou un protecteur, soit la cité même (les deux types se confondant aisément en fait, nous venons de le voir, selon l'aspect plus ou moins juridique de la notion) existe près des portes d'une ville ou dans une église. Les citoyens y attachent une grande importance, c'est une manière

¹⁾ *Les Monuments de l'Art en Suisse*, publication de la Soc. suisse des monuments historiques, V et VI, *le Couvent de Saint-Jean à Munster*, p. 54 et pl. XLII.

²⁾ Les „Homme de fer“, les „Homme armé“, nombreux partout, sont en général des enseignes, qui, dans la plupart des cas, ont eu une signification en quelque sorte historique. A l'image précise d'un prince ou d'un héros fameux, la voix populaire attribua une dénomination simplifiée, que lui suggérait le seul aspect de l'effigie et qui fit oublier le véritable nom de celle-ci. C'est par un phénomène de réduction onomastique, si l'on peut s'exprimer ainsi, que la vaste tribu des „Homme de fer“, des figures revêtues d'une armure, est devenue une foule impersonnelle et comme la monnaie courante de personnalités jadis considérables.

de totem. On détruit les remparts ou l'édifice près duquel elle était placée — mais sa disparition ne saurait être envisagée sans effroi. — Le temps a marché, des événements d'ordres divers, politiques, religieux, sociaux se sont produits. On considère toujours l'effigie par tradition, sans se soucier autant de son origine et de son emplacement primitif; on la replace ailleurs, elle-même ou une statue nouvelle, qui sera parfois mise au goût du jour, et nul emplacement ne convient mieux que la place publique (où, du reste, elle a pu se trouver dès le principe) et, dans cette place, que la fontaine offrant le piédestal voulu et qui est comme l'expression d'un nouvel ordre de choses au point de vue municipal. Le banneret, personnification de la cité, devient ainsi le successeur direct d'un Roland ayant symbolisé auparavant la suzeraineté impériale, royale ou simplement seigneuriale, grâce à laquelle, jadis, l'organisme municipal a pu se constituer, se développer, s'affranchir¹⁾.

Il est certain que la Rolandssäule a été maintes fois un *Stadtwehrzeichen* auquel l'idée de protection tutélaire se rattachait consciemment ou non. Le fait, pour la statue de Genève, d'avoir été une *Stadtbild* ou une *Ortsbild* plutôt qu'un Roland au sens absolu et juridique du terme, ce fait expliquerait au besoin que la trouvaille en ait été faite loin de l'emplacement des foires ou marchés, qui se tenaient, on le sait, à la place du Molard, au centre de la ville. Élevée, au contraire, près de la porte la plus fréquentée par ceux-là même à qui l'on avait intérêt à montrer cette preuve de la faveur impériale, elle était une enseigne, une égide, dont la vertu empêchait de voir la grossièreté. Au demeurant, taillée sans doute dans un moment de hâte, elle n'était peut-être que provisoire ainsi.

* * *

En résumé, et si ce n'est pas simplifier à l'excès un problème peut-être infiniment plus complexe, il me paraît que Rolandssäule et Ortsbilder procèdent d'une commune origine, l'idée de protection de la cité par un suzerain, impliquant l'exercice de libertés et de droits déterminés; que les considérations juridiques rattachées à telles de ces effigies n'ont probablement qu'une valeur relative, tout comme les noms dont les affubla le populaire; que ces effigies existent en Suisse et y ont trouvé une expression particulière, nettement municipale et tout aussi heraldique que le type originel; que, par là, la figure de Genève, qui doit être rapprochée avant tout du Christophe de Berne, n'est point

¹⁾ Rien de plus caractéristique à l'égard de cette fusion de deux types que le Roland d'Erfurt (Béringuier, *op. cit.*, p. 130—135), qui n'a plus aucun des attributs de la puissance impériale, tandis qu'il porte, sur son écu et sur son fanion, les armes de la ville. C'est absolument le banneret d'une fontaine suisse; dressée en 1591, cette effigie a succédé à une figure qui existait déjà en 1283, et qui avait la signification classique du Roland. — C'est en ce qui concerne les noms appliqués à ces bannerets que la fantaisie devient grande. Ils n'ont plus aucune connexion avec l'aspect de l'effigie ou avec l'état et la condition du personnage représenté. Tel d'entr'eux sera simplement „maître Jacques“; un prénom, un sobriquet, souvent donnés à cause d'une ressemblance fortuite avec un individu quelconque, suffisent à l'imagination populaire.

en somme un monument isolé; et que, enfin, les circonstances historiques propres à Genève rendent plus plausibles l'identification de la figure de bois, qui y a été découverte, avec les Rolands et autres monuments similaires.

A Genève même, cette notion de suzeraineté s'appliquant au régime des foires s'est manifestée d'une autre façon: par l'apposition d'un gonfanon pour annoncer l'ouverture du grand marché. Ceci pourrait nous ramener à l'examen de monuments que l'on a assimilés aux Rolands et qui sont, cependant,

plus anciens qu'eux parfois; ils constituerait aussi, pour notre thèse, des chaînons utiles. A défaut d'effigies, en effet, on trouve dans nombre de localités, non plus seulement en Allemagne, mais en Autriche, en Suisse et en France, l'usage de la bannière déployée pour déclarer le marché ouvert¹⁾ ou celui de la croix (emblème essentiellement laïque et civil en ce cas) placée comme un symbole permanent sur l'emplacement du marché (*Marktkreuz*). Ce sont là peut-être des formes primitives de la Rolandssäule. Il ne serait pas moins aisément de rechercher d'autres termes de comparaison encore dans le temps et dans l'espace; on reviendrait ainsi à l'antiquité, au culte du pilier, que l'on retrouve partout et sous tant de formes différentes, du pilier, dont on pourrait établir, me semble-t-il, par une succession de types plus ou moins anthropomorphisés, l'étroite parenté avec nos effigies. Car

est-il rien de plus naturel, de plus simple que de transformer en figure humaine un pieu, un tronc, une pierre dressée et de leur attribuer une vertu, un pouvoir à tout le moins symboliques? Ce fut de pratique constante et cela répond en même temps à un idéal philosophique. La figure monolithique primitive, trouvée en pleine forêt près de Tubingue, dont le musée national bavarois conserve un moulage (fig. 6) — remarquer la curieuse analogie du mouvement du bras avec celui de notre statue — ou l'une de ces étranges bornes milliaires coréennes (fig. 7), prises entre cent exemples, le prouvent surabondamment. Borne rustique, idole foraine sculptée, image allégorique, autant d'expressions matérielles d'un même concept d'adoration laïque, ou, si le mot est trop fort, de révérence pour les puissances de ce monde, les pouvoirs constitués, et pour les faveurs qu'ils octroyent. Mais tout ceci nous entraînerait bien loin.

Un mot encore au sujet de l'absence complète d'art avec laquelle est traitée notre figure. Il est certain que ce caractère fruste, s'il n'exclut pas l'idée d'an-

¹⁾ Cet usage est encore en vigueur de nos jours dans certaines localités allemandes, et à Berlin même.

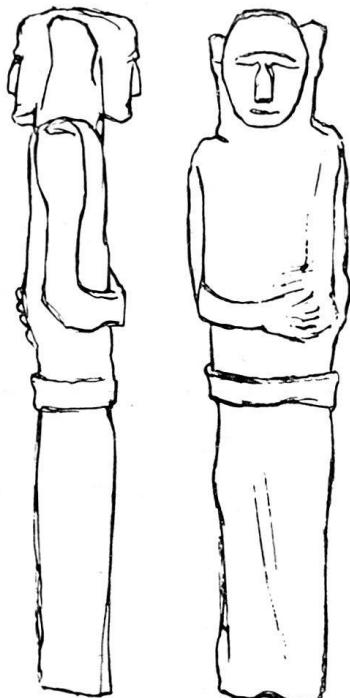


Fig. 6.

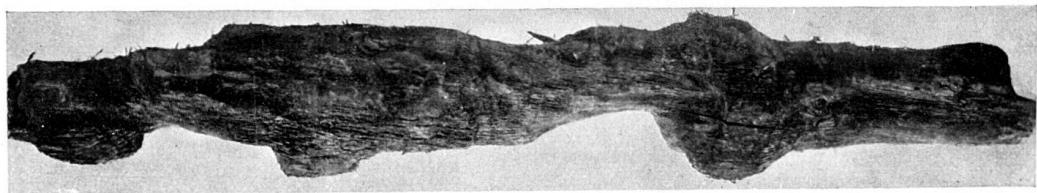


Fig. 7.

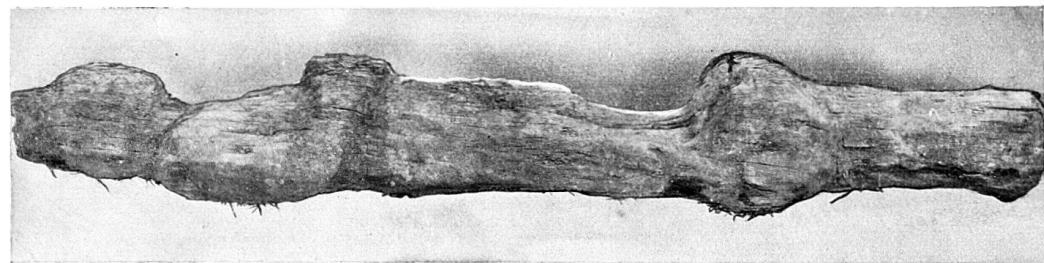
cienneté plus ou moins reculée, n'empêche pas davantage que le travail puisse être relativement récent¹⁾. Nous avons déjà supposé que l'image avait été taillée dans un moment où il s'agissait d'affirmer rapidement, et aux yeux de tous, la possession de certains droits. Pareil fait dut se reproduire maintes fois au cours d'une histoire étrangement mouvementée, où les Genevois n'eurent parfois que bien peu de temps pour établir les indispensables constatations matérielles de leurs libertés et priviléges. C'est ainsi qu'ils durent précipitamment graver une matrice de grand sceau, en plomb, pour sceller leur traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg, en 1526! De même que le Roland ou pseudo-Roland, resté indéfiniment barbare et informe, ce sceau de vil métal ne fut jamais traduit en une matière plus noble. Dans les deux cas, du reste, le caractère hâtif s'alliait assez bien avec un manque habituel de sens artistique et un goût certain pour le minimum de dépense.

Il nous reste à solliciter, avec l'indulgence du lecteur, les avis ou rectifications de ceux que la question aurait intéressé.

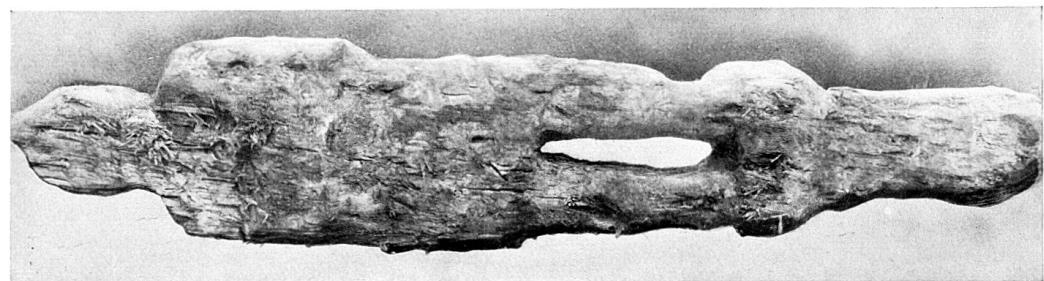
¹⁾ Le Roland déjà cité de Buch, près de Tangermünde (Beringuier, *op. cit.*, p. 111), en pierre et ayant 3^m 30 de haut, apparaît presque aussi fruste que la figure de Genève; il ne remonte qu'à la seconde moitié du XVII^e siècle et rappelle étrangement celle-ci, *mutatis mutandis*.



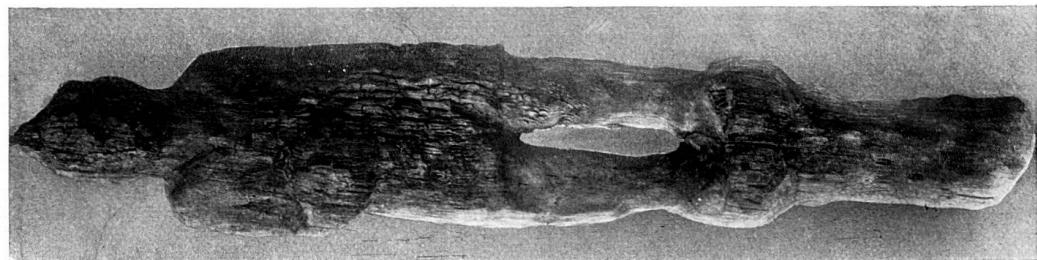
d.



c.



b.



a.

FIGURE DE BOIS TAILLÉ DÉCOUVERTE A GENÈVE EN 1898.

Anzeiger für schweiz. Altertumskunde, Nr. 2, 1913.

Planche XVI.